

AGRI VOLAILLE 3-2-2

ENGRAIS ORGANIQUE NF U 42-001-2

Fertilisant organique à base de fumier de volaille composté et matières végétales en mélange.



Grandes cultures Maraîchage



Arboriculture



Vigne

LES AVANTAGES:

- ✓ Accroît le taux d'humus et favorise la régénération de la structure du sol.
- ✓ Stimulation de l'activité biologique du sol.
- ✓ Minéralisation lente et progressive des éléments fertilisants.
- ✓ Zéro boues et déchets urbains.

UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

conformément au règlement (UE) n°2018/848



LA COMPOSITION

Azote (N) total	3%
Azote (N) organique	3%
Anhydride phosphorique (P2O5)	2%
Oxyde de potassium (K2O)	2%
Matière organique	50%
Rapport C/N	8
Humidité	25%



AUTRES CARACTÉRISTIQUES:

- **Aspect:** Compost
- **Conditionnement:** Vrac



PRÉCONISATIONS:

- **Vigne:** 0,5 à 3 T/ha
- **Maraîchage:** 1 à 5 T/ha
- **Arboriculture:** 0,5 à 3 T/ha
- **Grandes cultures:** 1 à 2 T/ha

Les préconisations ne sont qu'informatives. Il appartient à l'utilisateur d'adapter les doses en fonction des sols, des cultures et des objectifs de rendement.

